

L'hon. M. Andras: Ce nombre tendra à s'accroître en même temps que celui des propriétaires de maisons, allant d'un chiffre inférieur à 200,000 maisons par année à un chiffre supérieur vers la fin de la période quinquennale. Ce n'est que raisonnable, je pense, de s'attendre à certaines fluctuations dans le chiffre établi pour une année déterminée. En dépit de ce que disent quelques députés, on ne s'était jamais engagé à assurer 250,000 unités de logement par année. Aucun organisme responsable, et surtout pas le Conseil économique, n'a jamais prétendu que la mise en chantier de 250,000 maisons par année constituait un objectif réalisable ou du moins absolument nécessaire pour l'année 1970, et ce n'est pas faciliter l'amélioration de la politique relative au logement que de soutenir le contraire.

M. Orlikow: Et la Société centrale d'hypothèques et de logement?

L'hon. M. Andras: La même chose s'applique à la Société. L'objectif de 250,000 mises en chantier par année est extrêmement souhaitable et représente un degré de perfection qu'aucun pays au monde n'a atteint en si peu de temps que cinq ans. J'aimerais qu'on y parvienne; les députés aussi, comme le gouvernement d'ailleurs, mais pour ce faire, il faudrait renoncer à d'autres priorités dont les députés diront, peut-être, lors de débats d'urgence plus tard, qu'elles devraient être mises au premier rang par le gouvernement ce jour-là.

M. Orlikow: Le gouvernement ne peut invoquer ce prétexte.

L'hon. M. Andras: J'aimerais terminer en disant que la politique et les initiatives du gouvernement dans le domaine du logement visent bien plus qu'un mois donné, ou que des variations statistiques qui changent de mois en mois. Même si ces variations sont importantes comme indices des tendances, elles doivent être examinées, et c'est ce que nous faisons. La question doit être étudiée sur une période plus longue. Tous les députés finiront, je crois, par reconnaître que nous atteindrons nos objectifs exposés dans le discours du trône l'automne dernier.

L'hon. M. Stanfield: Et à la fin, nous serons tous morts.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir entendu l'honorable ministre responsable de l'habitation faire ses observations sur la motion présentée aujourd'hui par l'opposition officielle.

Nous nous attendions à une réponse qui proposerait une solution aux problèmes extrêmement graves de l'habitation au Canada.

Nous nous souvenons très bien que, l'an dernier, vers la même date, le gouvernement avait présenté à la Chambre le bill C-192 concernant l'habitation. Ce bill était inspiré par de bons motifs, mais il n'a certainement pas atteint, jusqu'ici, le but que lui avait assigné le gouvernement. Depuis un an, et cette année plus que jamais, nous nous rendons compte que les problèmes de l'habitation au Canada sont encore aussi graves, sinon plus graves que l'an dernier.

Le ministre vient d'exprimer de nouveaux les «vœux pieux» que nous entendons depuis 1968. Deux ans ont passé et, dans sa déclaration de mai 1969, que j'ai en main, le ministre déclarait ce qui suit au sujet du bill C-192:

On peut dire tout simplement qu'il y a plus de familles et de ménages non familiaux dans ce pays qu'il y a d'habitations...

• (3.10 p.m.)

Formidable découverte!

...et qu'un trop grand nombre des habitations existantes sont insuffisantes ou insalubres.

Cela veut dire aussi que beaucoup de gens vivent dans des conditions impropres à l'habitation et ainsi mettent en danger leur santé, vivent sans confort et sans respect d'eux-mêmes. Cela veut dire enfin qu'un grand nombre de familles sont obligées de s'entasser dans des logements trop petits pour leurs besoins.

Le problème du logement... est exprimée par de la privation, de la souffrance, du surpeuplement et de la misère... des «familles qui ne tiennent par leur propre ménage», des habitations qui ont besoin de réparations majeures, des habitations qui manquent d'eau courante, de cabinet d'aisance à chasse d'eau ou de baignoire,...

Et ainsi continue la «litanie» qui s'apitoie sur le sort des milliers de Canadiens qui manquent actuellement d'habitations.

Nous nous souvenons très bien qu'à cette époque, l'honorable député de Trinity (M. Hellyer), président du groupe d'étude chargé de faire enquête sur les problèmes du logement au Canada, et qui a parcouru environ 25,000 milles, a soumis un rapport à la Chambre et a dû par la suite abandonner son poste de ministre responsable de l'habitation.

Et dans le numéro de mai 1969 du journal *Le Travailleur Canadien*, on pouvait lire ceci:

L'honorable Paul Hellyer a démissionné à la fin d'avril du poste de ministre des Transports,...

Juste avant de démissionner, M. Hellyer annonçait une nouvelle abdication du gouvernement devant la puissance de l'argent.

Il y a quelques instants, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) disait que les problèmes d'habitations actuels, au Canada, relèvent de tout le monde, sauf du gouvernement fédéral.

On manque de capitaux au Canada pour construire des habitations. A qui appartient-il de mettre l'argent en circulation, sinon au